



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Jeudi 14 mars 2019*

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **jeudi 14 mars** à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Le Maire**.

Nombre de Conseillers :

**en exercice** : ..... 12  
**présents** : ..... 9  
**votants** : ..... 11

**PRÉSENTS**: G.RINFRAY - C.ALLAIN - S.NOURISSON - O.BRULE - M. GUENEGO - V.MAIRESSE - S. HAMEL - MP RABU - T.SAULNIER

**REPRÉSENTÉS** : P. THOMAS pouvoir à G. RINFRAY, G.DESCHAMPS pouvoir à C.ALLAIN

**ABSENTS EXCUSES** : Y.STEINER

**Date de convocation** : Le 25/02/2019

*Mme MP RABU a été élue secrétaire de séance.*

**DÉLIBÉRATION N°23-2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – CENTRE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2018** dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés.....	- €	7 700,13 €	465,80 €	- €	465,80 €	7 700,13 €
Opérations de l'exercice.....	105 323,21 €	90 253,48 €	- €	- €	105 323,21 €	90 253,48 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>105 323,21 €</b>	<b>97 953,61 €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>105 789,01 €</b>	<b>97 953,61 €</b>
.....						
Résultats de clôture.....	7 369,60 €	- €	465,80 €	- €	7 835,40 €	- €
Restes à réaliser.....	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES...</b>	<b>105 323,21 €</b>	<b>97 953,61 €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>105 789,01 €</b>	<b>97 953,61 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS...</b>	<b>7 369,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 835,40 €</b>	<b>- €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## DÉLIBÉRATION N°24-2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés.....	- €	3 314,16 €	- €	3 044,94 €	- €	6 359,10 €
Opérations de l'exercice.....	88 541,22 €	71 744,66 €	31 161,11 €	32 100,95 €	119 702,33 €	103 845,61 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>88 541,22 €</b>	<b>75 058,82 €</b>	<b>31 161,11 €</b>	<b>35 145,89 €</b>	<b>119 702,33 €</b>	<b>110 204,71 €</b>
.....						
Résultats de clôture.....	13 482,40 €	- €	- €	3 984,78 €	9 497,62 €	- €
Restes à réaliser.....	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES...</b>	<b>88 541,221 €</b>	<b>75 058,82 €</b>	<b>31 161,11 €</b>	<b>35 145,89 €</b>	<b>119 702,33 €</b>	<b>110 204,71 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS...</b>	<b>13 482,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 984,78 €</b>	<b>9 497,62 €</b>	<b>- €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## DÉLIBÉRATION N°25-2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMERCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés.....	1 883.91 €	- €	171 836.73€	- €	173 720.64 €	- €
Opérations de l'exercice.....	4 552.71 €	9 006.67 €	486 195.56 €	453 106.71 €	490 748.27 €	462 113.38 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6 436.62 €</b>	<b>9 006.67€</b>	<b>658 032.29 €</b>	<b>453 106.71 €</b>	<b>664 468.91 €</b>	<b>462 113.38 €</b>
Résultats de clôture.....	- €	2 570.05 €	204 925.58 €	- €	202 355.53 €	- €
Restes à réaliser.....	- €	- €	36 104.00 €	144 568.00 €	36 104.00 €	144 568.00 €
<b>TOTAUX CUMULES...</b>	<b>6 436.62 €</b>	<b>9 006.67 €</b>	<b>694 136.29 €</b>	<b>597 674.71 €</b>	<b>700 572.91 €</b>	<b>606 681.38 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS...</b>	<b>- €</b>	<b>2 570.05 €</b>	<b>96 461.58 €</b>	<b>- €</b>	<b>93 891.53 €</b>	<b>- €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## DÉLIBÉRATION N°26-2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés..... .	- €	- €	- €	217 174.18 €	- €	217 174.18 €
Opérations de l'exercice.... .	724 664.89 €	918 494.44 €	468 181.56 €	389 559.09 €	1 192 846.45 €	1 308 053.53 €
<b>TOTAUX.....</b> .....	<b>724 664.89 €</b>	<b>918 494.44 €</b>	<b>468 181.56 €</b>	<b>606 733.27 €</b>	<b>1 192 846.45 €</b>	<b>1 525 227.71 €</b>
Résultats de clôture..... .	- €	193 829.55 €	- €	138 551.71 €	- €	332 381.26 €
Restes à réaliser..... .	- €	- €	31 374.00 €	18 109.00 €	31 374.00 €	18 109.00 €
<b>TOTAUX CUMULES..</b> .	<b>724 664.89 €</b>	<b>918 494.44 €</b>	<b>499 555.56 €</b>	<b>624 842.27 €</b>	<b>1 224 220.45 €</b>	<b>1 543 336.71 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b> ...	<b>- €</b>	<b>193 829.55 €</b>	<b>- €</b>	<b>125 286.71 €</b>	<b>- €</b>	<b>319 116.26 €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés

**DÉLIBÉRATION N° 27-2019: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'EXERCICE 2017, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 28-2019: VOTE du BUDGET PRIMITIF du CENTRE DE LOISIRS-EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- ✓ **vote** le budget primitif 2019 du service Centre de Loisirs qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement : ..... 466 €  
~ Section d'Exploitation : ..... 125 136 €

**DÉLIBÉRATION N° 29-2019: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 30-2019: VOTE du BUDGET PRIMITIF - SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

✓ **vote** le budget primitif 2019 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement : ..... 36 314 €

~ Section d'Exploitation : ..... 103 978 €

**DÉLIBÉRATION N° 31-2019: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMMERCE POUR L'EXERCICE 2018, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 32-2019: VOTE du BUDGET PRIMITIF du COMMERCE-EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

✓ **vote** le budget primitif 2019 du service Commerce qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement :	261 830 €
~ Section d'Exploitation :	27 000 €

**DÉLIBÉRATION N° 33-2019: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 34-2019 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de 2018 du COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif de 2018 présente :

- ✓ un EXCEDENT de fonctionnement de..... 193 829.55 €
- ✓ un EXCEDENT d'investissement de ..... 138 551.71 €

**DÉCIDE d'AFFECTER** unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante:

- ✓ article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 193 829.55 €



**DÉLIBÉRATION N° 35-2019 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de 2018 du COMPTE ADMINISTRATIF du COMMERCE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif de 2018 présente :

- ✓ un EXCEDENT de fonctionnement de..... 2 570.05 €
- ✓ un DEFICIT d'investissement de ..... - 204 925.58 €

**DÉCIDE d'AFFECTER** unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante:

- ✓ article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 2 570.05 €

**DÉLIBÉRATION N° 36-2019: VOTE du BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE-EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- ✓ **adopte le budget primitif** de la commune pour 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de Fonctionnement, dépenses .....	903 936 €
recettes .....	903 936 €
~ en section d'Investissement, dépenses .....	628 572 €
recettes .....	490 021 €
avec des reports .....	138 551 €

**DÉLIBÉRATION N° 37-2019 : VOTE des TAXES LOCALES pour l'exercice 2019**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2019 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **décident** de maintenir les taux d'imposition locaux pour 2019:

	Taux 2017 pour rappel	Taux 2018 pour rappel	TAUX VOTES POUR 2019
Taxe d'habitation	15.65 %	15.65 %	15.65 %
Taxe foncière (bâti)	17.73 %	17.73 %	17.73 %
Taxe foncière (non bâti)	44.87 %	44.87 %	44.87 %

### **DÉLIBÉRATION N° 38-2019: AMORTISSEMENT DU BATIMENT DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire fait aux Membres du Conseil Municipal qu'il y lieu d'amortir le bâtiment commerce que la commune a construit.

Il précise qu'il est possible d'amortir ce bien soit sur 30 ans, soit sur la durée du prêt, c'est-à-dire sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- ✓ **Décide** d'amortir le bâtiment commerce sur une durée de 20 ans à compter de 2020.

### **DÉLIBÉRATION N° 39-2019: FACTURATION A LA COMMUNE DE PANCÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DOMICILIÉS A PANCÉ ET SCOLARISÉS A L'ÉCOLE DE POLIGNÉ**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des enfants de la Commune de Pancé sont scolarisés à l'école publique de Poligné. Il rappelle que la Commune de Pancé ne dispose pas d'école publique.

Le montant demandé correspond au coût réel constaté des dépenses obligatoires.

En 2017, le coût par élève est de 1137 € par maternelle et 540 € par primaire.

Ces montants ne tiennent pas compte des dépenses facultatives.

Cette année (scolaire 2018/2019), le nombre d'enfants de Pancé est de 13 répartis entre 3 maternelles et 10 primaires.

Il est proposé de facturer à la commune de Pancé le montant des dépenses obligatoires soit 8811 €.

Après échange et discussion, et compte tenu des coûts de fonctionnement de l'école, le Conseil Municipal, unanime :

- **Décide de facturer** le coût de scolarisation réel obligatoire à savoir 1137 € par maternelle et 540 € par primaire soit un total de 8811 € au titre de l'année 2018/2019.
- **Mandate M.** Le Maire pour établir un titre de recette à l'ordre de la Commune de Pancé

Il est précisé que ces coûts par élève serviront le cas échéant de base pour toute participation financière qui pourrait être demandée à des Communes autre que Pancé.

### **DÉLIBÉRATION N° 40-2019: RETRAIT DELIBERATION 18-2019 DU 28 FEVRIER 2019**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la délibération 18-2019 nommant un membre au CCAS est irrégulière. Il y a lieu de procéder à son annulation par retrait.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime :

- **Annule** la délibération 18-2019

Fin de séance